

glés & accessibles. Ce dépôt, demandé depuis si long-tems par les Magistrats, est tellement de premiere justice que le refus persévérant équivaut presque à la preuve de tous les excès dont l'arbitraire peut être le principe.

Cette belle Pièce est fort longue. Nous en remettons la suite au mois prochain.

---

*Prospectus d'une Diplomatique-Pratique, ou Traité de l'arrangement des Archives, proposé au Public par souscription. A Metz chez Joseph Antoine, Imprimeur ordinaire du Roi & de ladite Société Royale, Place des Charrons.*

Une des branches les plus intéressantes de la Littérature, demeurée presque inculte jusqu'au milieu du siècle dernier, c'est la connoissance des Chartes & des Diplômes. L'ignorance & l'envie osèrent en attaquer la certitude, & répandre sur un Ordre respectable des soupçons d'altération & d'infidélité. Plusieurs Savans, versés dans la science de l'antiquité, pour dissiper ces soupçons injurieux, donnerent leurs Traités de *Diplomatique-Théorique*, reçus avec tant de reconnoissance.

Mais suffit-il de savoir discerner les faux Titres d'avec les vrais, si ces Titres, confondus dans un amas immense de pièces, la plupart inutiles, sont perdus pour celui qui les possède? Il faudroit donc encore une *Diplomatique-Pratique*, un Livre qui enseignât la maniere la plus commode de remettre l'ordre dans un Chartrier, afin de trouver dans l'instant une piece demandée; or ce Livre manque à la Littérature.

L'arrangement des Archives a trop souvent été abandonné à des déchiffreurs obscurs, à des Praticiens intéressés, à des personnes remplies de zele, mais peu versées dans ce genre d'étude. Contens d'avoir superficiellement débrouillé le cahos qui leur étoit confié, ils se sont uniquement occupés du déchiffrement des Titres, & n'ont pas même soupçonné que le soin de les arranger pût être réduit en art.